

LIVRET D'ACCUEIL

FOYER Marie José Chérioux

91 bis rue Falguière
75015 PARIS

Téléphone / Fax : 01.44.10.81.31

Mail : dir.foyer91@assopsv.fr

PROTECTION SOCIALE DE VAUGIRARD
FONDS MARIE-JOSÉ CHÉRIOUX



Association créée en 1969
Président-Fondateur : J. CHÉRIOUX

Siège social : 91 bis, rue Falguière - 75015 Paris

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT **FOYER Marie José Chérioux**

Créé en octobre 1972, le Foyer est un établissement dont la mission est d'accueillir 27 adultes handicapés ayant une activité professionnelle en journée.

*Il est géré par l'Association "Protection Sociale de Vaugirard – Fonds Marie José Chérioux" qui a pour objectif d'accueillir dans les établissements qu'elle crée, gère et dont elle coordonne les activités, des personnes handicapées mentales, orientées par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** et de conduire vis à vis d'elles une action sociale et médico-sociale qui a pour fondement la protection de ces personnes, leur promotion et leur intégration sociales.*

Organigramme de l'Association

Conseil d'Administration

Président Fondateur :
Monsieur Jean CHÉRIOUX, Sénateur honoraire

Direction Générale – Siège Administratif

Directrice Générale :
Madame Anna SPITZ

Directrice vie et qualité des établissements
Madame Marion GINEYS

Etablissements

1 Institut Médico-Educatif

1 Centre d'Activités de Jour

1 ESAT

8 Foyers pour adultes :

- **5 Foyers d'Hébergement**
- **4 Foyers de Vie dont 1 avec une section CAJ**

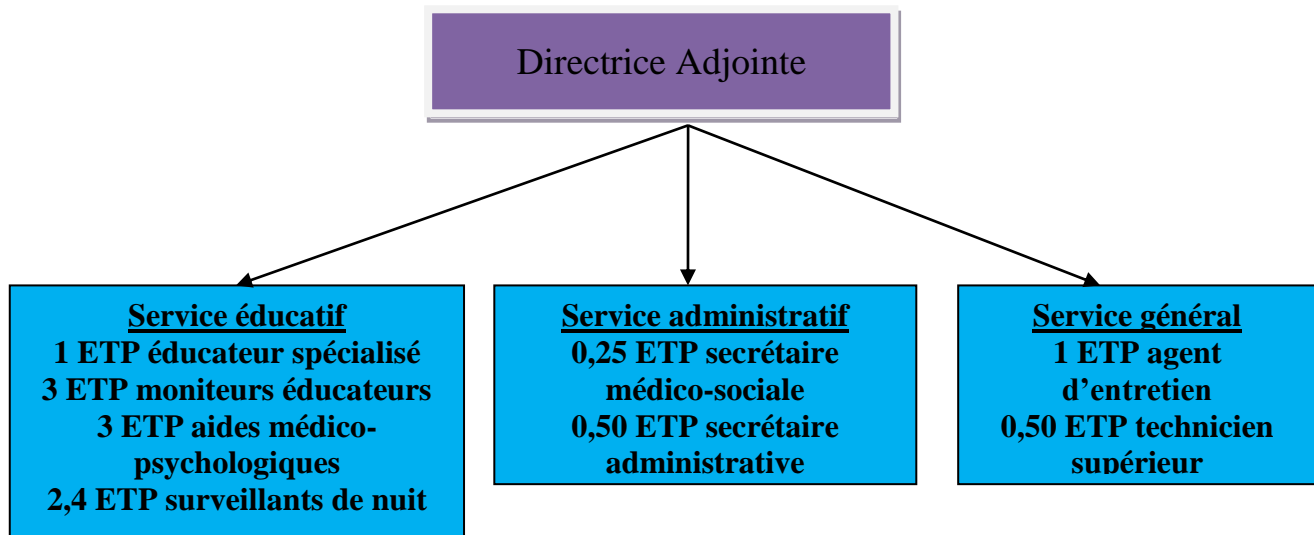
Nous accueillons 27 personnes (hommes et femmes) dans notre foyer, équipé de chambres individuelles confortables. Nous mettons en œuvre, dans le cadre de leur prise en charge, les prestations adaptées à leurs besoins :

- activité d'hébergement et de restauration
- aide aux tâches matérielles
- propositions de loisirs, activités sportives et de détente
- organisation du temps libre
- accompagnement dans différentes démarches administratives, médicales
- aide aux achats.

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, le foyer vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

Vous aurez l'occasion au cours de vos premiers jours dans notre foyer de rencontrer l'ensemble du personnel.

ORGANIGRAMME DU FOYER



*ETP= Equivalent Temps plein

LES MISSIONS DU PERSONNEL

LA DIRECTION :

Elle est responsable de l'ensemble de l'établissement au niveau de son organisation, de son fonctionnement et de sa gestion.

Elle est garante de votre bien être en étant attentive à vos besoins et à votre projet le plus adapté à vos capacités.

Elle représente l'établissement auprès de votre famille et/ou représentant légal, des autorités de contrôle et des partenaires extérieurs.

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE :

Le soutien dans toutes les actions éducatives, le maintien des acquis, la possibilité d'en développer d'autres, l'acquisition d'une plus grande autonomie constituent l'axe principal de l'équipe éducative.

Elle propose un cadre sécurisant et structurant pour réaliser avec vous votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Les moyens mis en place :

- Désignation de deux éducateurs référents.*
- Réflexion avec le résident du Projet d'Accompagnement Personnalisé.*
- Bilans d'évaluation.*
- Contacts avec les familles et/ou les représentants légaux.*

SERVICE ADMINISTRATIF ET SOCIAL :

La secrétaire médico-sociale a pour mission de gérer l'ensemble de votre dossier administratif, d'informer, de conseiller, de faire valoir vos droits. Ce travail se fait en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

La secrétaire administrative a pour mission la gestion des comptes résidents, la saisie du courrier et la création d'outils d'accompagnement.

SERVICES GÉNÉRAUX :

Ils assurent l'entretien de tous les locaux (ménage) et la maintenance de tout ce qui est mis à votre disposition (petites réparations).

VOTRE ACCUEIL ET VOTRE PRISE EN CHARGE

Dès votre arrivée vous êtes accueilli par la direction du foyer.

Afin de constituer votre dossier, nous vous demandons de nous présenter :

- ***pour ce qui concerne les données administratives :***
 - *notifications M. D. P. H. (F.H., ESAT, RQTH, AAH)*
 - *carte d'identité*
 - *carte d'invalidité*
 - *jugement de tutelle, s'il y a lieu, ou curatelle + photocopie de la carte d'identité du Tuteur ou Curateur*
 - *carte d'assuré social – vitale et attestation*
 - *carte d'adhésion à une mutuelle*
 - *attestation de responsabilité civile*
 - *attestation "multirisque habitation" (pour votre chambre)*

- ***pour ce qui concerne les données médicales :***
 - *informations médicales : groupe sanguin, suivi médical (coordonnées des médecins, historique médical)*
 - *vos prescriptions médicales en cours : médicaments, régime, rééducation, allergies...*

A cette occasion, il vous est remis :

- * *La Charte des droits et libertés de la personne accueillie.*
- * *Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits, obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie de l'établissement.*
- * *Le contrat de séjour qui fixe les objectifs de votre prise en charge et les prestations les plus adaptées.*

VOTRE VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT AU QUOTIDIEN

Dans le cadre de votre prise en charge, nous allons élaborer votre projet personnalisé avec vous et avec votre représentant légal.

Il s'agit de définir ensemble les activités les plus adaptées à votre prise en charge, en fonction de vos souhaits et besoins, ainsi que l'évaluation faite par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.

Dépôt d'argent: *dès votre arrivée, il vous est conseillé de nous confier les sommes d'argent destinées à vos besoins mensuels. En aucun cas, l'établissement ne pourra être tenu pour*

responsable de la perte ou du vol des sommes d'argent que vous n'avez pas déposées au bureau.

Votre prise en charge sur le plan médical :

L'usager a la possibilité de garder son propre généraliste ou son spécialiste.
Chaque semaine un généraliste vient au foyer. En ce qui concerne les suivis plus spécifiques, nous assurons les accompagnements si vous le souhaitez.

Le Foyer n'étant pas médicalisé, en cas de convalescence nécessitant un suivi médical spécifique, celle-ci doit s'effectuer en famille ou en maison de repos.

Les traitements médicaux, sur prescription uniquement, sont distribués par les éducateurs. Les piluliers, sous forme de blisters, sont préparés par la pharmacie partenaire et livrés 1 fois par semaine.

Par mesure de sécurité aucun médicament ne peut être stocké dans les chambres.

Les repas :

Les repas sont pris à la salle à manger (5^{ème} étage). Les résidents sont tenus d'être présents dès le début du repas. En cas de circonstance particulière, avertir **systématiquement** l'équipe éducative (retard par exemple ou activités).

<u>En semaine,</u>	le petit-déjeuner est assuré à partir de	7h00 jusqu'à 8h30.
	le dîner est servi	à 18h45.
<u>En week-end,</u>	le petit déjeuner est assuré de	7h30 à 10h00
	le déjeuner est assuré	vers 12h30
	le dîner est assuré	à 18h45.

En fonction de votre état de santé, les régimes particuliers sont pris en compte après présentation d'un avis médical.

En adéquation avec le fonctionnement du Foyer, il est possible, dans la mesure de nos moyens, de bénéficier d'un repas de substitution selon les contraintes liées à la restauration collective.

Impossibilité de prendre les repas dans les chambres, exceptées en cas de maladie.

Possibilité d'envisager un pique-nique en faisant la demande auprès d'un membre de l'équipe.

Possibilité d'inviter pour un repas un(e) ami(e) après accord avec un membre de l'équipe éducative.

Quelques règles de vie :

- Utilisation du téléphone portable de façon modérée lors des repas.
- Interdiction d'introduire, d'absorber de l'alcool, de la drogue dans l'enceinte de l'établissement.
- Interdiction de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux.
- Interdiction d'apporter un animal de compagnie.
- Possibilité d'un retard, d'une absence à un repas après en avoir convenu avec un membre de l'équipe éducative.
- Impossibilité d'introduire des produits d'entretien dangereux dans les chambres.

L'hébergement

L'établissement dispose de chambres individuelles confortables, réparties sur trois étages. Chacune de nos chambres est équipée de sanitaires dotés d'un lavabo, d'une cabine de douche et d'un W.C.

A chaque étage, vous bénéficiez d'un espace de détente et d'une salle de bain commune.

A votre arrivée, il vous sera remis la clef de votre chambre. Par mesure de sécurité, le personnel éducatif dispose d'un pass.

Le ménage de votre chambre est assuré très régulièrement mais la personne accueillie doit également veiller à l'entretien de son espace privé avec un accompagnement éducatif si besoin.

Il vous est possible de bénéficier de la blanchisserie de l'Association (hormis les vêtements en laine et les vêtements "délicats") à condition que tout votre linge soit marqué à votre nom.

Il est possible que votre entourage (famille, amis) vienne vous rendre visite. Cependant les visiteurs devront prévenir et se présenter à la direction ou à un membre de l'équipe.

Les visites dans les chambres ne sont possibles qu'après accord avec la direction ou un membre de l'équipe éducative.

Les membres de l'équipe éducative vous accompagnent dans votre chambre, selon vos besoins.

L'équipe éducative peut être amenée à entrer dans votre chambre en votre absence, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, dans le respect de votre intimité.

Les rencontres avec la famille (ou votre représentant légal)

L'équipe pluridisciplinaire sera amenée à vous rencontrer en présence de votre famille et/ou votre représentant légal, si vous êtes d'accord, afin de faire le point, en journée entre 9h et 17h30.

Vos sorties

- Possibilité de sortir (courses, loisirs) sans accompagnement et après en avoir informé systématiquement un membre de l'équipe éducative dans les horaires d'ouverture du foyer.
- En cas de sortie en dehors des heures d'ouverture du foyer, solliciter au préalable l'accord de la direction de l'établissement.

Vos weekends

Il vous est possible de rester dans l'établissement, de le quitter, de prendre un repas, deux repas à l'extérieur, tout à votre convenance, à condition d'avoir prévenu les membres de l'équipe.

Pas de séjours organisés par l'établissement. En revanche, des sorties, des activités ou des accompagnements individuel ou collectif divers vous sont proposées chaque week-end :

- Promenades
- cuisine
- visites d'expositions, de musées
- séances de cinéma
- spectacles, etc.

Votre départ définitif de l'établissement

Tout départ souhaité de votre part doit être convenu avec la direction, avec un délai d'un mois minimum.

L'équipe pluridisciplinaire du foyer étudiera si nécessaire avec vous et/ou votre représentant légal votre réorientation dans un autre établissement.

En cas d'incident grave de comportement, votre prise en charge pourrait être remise en question.

Frais d'hébergement

La participation financière est fixée par votre département de résidence en fonction de l'ensemble de vos ressources personnelles.

Concernant les assurances

Les assurances souscrites par l'établissement sont :

- responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.
- assurance multirisque (incendie et risques associés, vol et détérioration, bris de glaces, bris de machines, dégât des eaux, accidents d'ordre électrique, catastrophes naturelles...)
- assurance des automobiles de l'établissement

VOS DROITS

Accès aux dossiers administratifs et médicaux

Vous même et votre représentant légal avez accès à l'ensemble de ces données directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné et vous pouvez en obtenir communication, selon la loi N°2002-303 du 4 mars 2002 du Code de Santé Publique, en présence du responsable de l'établissement.

Autres données concernant votre prise en charge

L'information relative à votre prise en charge est protégée par la discrétion professionnelle à laquelle est tenu l'ensemble des personnels : social, soignant, administratif.

Vous avez accès, sur demande auprès de la Directrice Adjointe ou du personnel représentant l'autorité, à toute information la concernant. A cet effet, il est constitué dans l'établissement pour chaque personne accueillie un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de votre prise en charge.

Pour toute contestation ou réclamation, vous avez la possibilité de contacter la Directrice Adjointe.

Par ailleurs, les informations vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Recours à un médiateur en cas de non respect de vos droits
(loi 2002-2 du 2 janvier 2002)

En cas de réclamation de non respect de vos droits vous pouvez contacter la Directrice Adjointe de l'établissement ou le Président de l'Association.

Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, sur simple demande faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département, jointe en annexe de ce présent livret quand elle sera parue. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

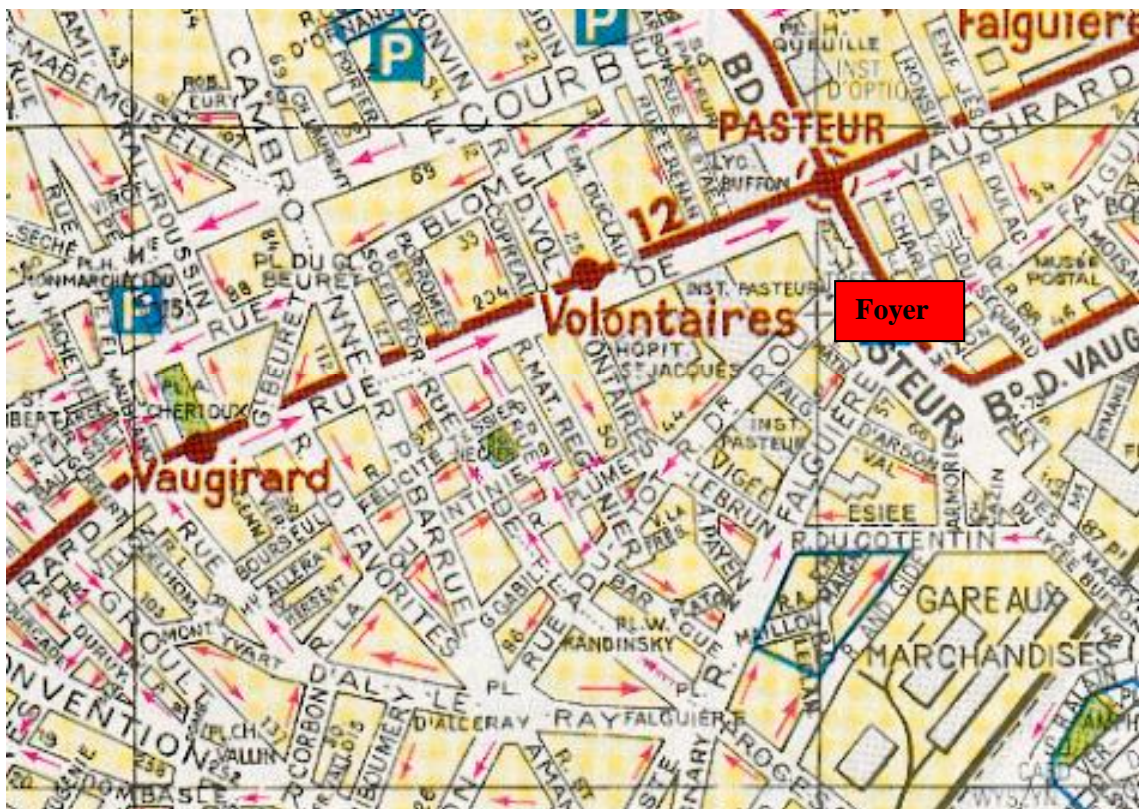
Participation à la vie de l'établissement

Vous êtes invité tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement, notamment :

- *vous aurez la possibilité de présenter votre candidature et si vous êtes élu, de participer au Conseil de la Vie Sociale au sein duquel vous pourrez donner votre avis sur le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement,*
- *par le biais des enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées tous les 3 ans,*
- *par le biais de groupes d'expression (réunions des usagers) tous les jeudis soirs*
- *par le biais des commissions repas (au rythme de 3 fois par an).*

Pour vous repérer

PLAN



Moyens d'accès

Métro : Ligne 6 ° PASTEUR ou MONTPARNASSE
 Ligne 12 ° VOLONTAIRES ou PASTEUR

Bus : Ligne 88 arrêt INSTITUT PASTEUR
 Ligne 95 arrêt INSTITUT PASTEUR

Voiture : accès par la place Falguière

Coordonnées de l'établissement :

Foyer Marie José Chérioux

**91 bis rue Falguière
75015 PARIS**

Directeur : **01.44.10.81.31**

Éducateurs : **01.44.10.81.28**

Secrétariat médico-social : **01.44.10.81.23**

Courriel Direction : **dir.foyer91@assopsv.fr**

Courriel Educateurs : **educatif.foyer91@assopsv.fr**

Horaires d'ouverture du foyer :

Secrétariat médico-social : *du Lundi au Vendredi de 9h15 à 13h00 et de 13h45 à 17h15*

Foyer : *du Lundi au Dimanche de 8h00 à 22h00*

Fait à Paris, le 29/04/2019

*Anne-Constance BRIVE
Directrice Adjointe*